

**Plus de cent professionnel·les adolescence et jeunesse réuni·es
à Angers, les 4 et 5 juin, pour une convention autour du thème
« Sports, loisirs et culture des jeunes : des pratiques et des droits ! »**

Chaque année, le thème de la convention professionnelle ados jeunesse est choisi directement par les animateur·trices et l'ensemble des professionnels de la Fédération Léo Lagrange qui accueillent des adolescents et des jeunes au sein de leurs structures.



A la nouvelle maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, les professionnel·les ont participé à deux jours de table ronde, d'ateliers et de partage de pratiques et de savoirs. Trois enjeux majeurs ont été identifiés :

- Aujourd'hui, l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs est fortement lié au revenu économique, au territoire de vie (zone rurale, quartier prioritaire de la ville...), au genre ou encore à l'absence d'inclusivité (situation de handicap, mineurs isolés...)
- Pourtant le droit aux loisirs, aux sports et à la culture est un droit fondamental, consacré par la convention internationale du droit des enfants (1989) dont la France a été le 2^{ème} signataire en 1990.
- Les fédérations d'éducation populaire ont un rôle majeur à jouer dans cet accès à ce droit par leur connaissance des publics, leur présence dans tous les territoires et leur expertise sur les enjeux éducatifs liés à la médiation et à l'accompagnement.

La thématique choisie cette année s'inscrit d'ailleurs directement dans la continuité du rapport 2023 du défenseur des droits intitulé « *Le droit des enfants aux loisirs, aux sports et à la culture* ». A l'heure des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 et de l'ambition de « *bâtir une nation sportive* », ce rapport souligne les fortes inégalités d'accès aux activités physiques et sportives mais aussi culturelles et de loisirs. Ces inégalités sont multiples et souvent liées aux territoires, aux conditions de vie, au genre, ou encore aux différentes situations de handicap.

Parmi les intervenant.es et participant.es présents, tou.tes sont revenu.es sur l'importance de se mobiliser pour garantir ces droits :

- **Clémence Richard-Parret**, cheffe de pôle régional du Défenseur des Droits sur les régions Bretagne et Pays de la Loire :

« Les mouvements d'éducation populaire sont essentiels pour l'égalité, l'esprit critique et l'émancipation. Le droit à la culture, aux loisirs et aux sports n'est pas un droit secondaire, il a des fondements juridiques et est défini au regard de tous les différents temps que peuvent être le sport ou la culture. [...] Or il ne suffit pas qu'un droit soit proclamé et protégé pour qu'il soit effectif, notre rapport de 2023 montre qu'il y a encore aujourd'hui un fossé extrêmement important entre le droit proclamé et la réalité du vécu des enfants. Les acteurs de l'éducation populaire ont un rôle majeur dans l'effectivité et la réalisation de ce droit aux sports, aux loisirs et à la culture ! »

- **Vincent Séguéla**, secrétaire général de la Fédération Léo Lagrange :

« Le sport, les loisirs et la culture sont en quelque sorte des piliers de toujours en manière de politique jeunesse telles qu'on les conçoit à Léo Lagrange. [...] Notre prochain congrès sera presque exclusivement dédié aux questions de jeunesse, il clôturera 2 ans et demi de travaux. On aura réinterrogé nos pratiques sur l'accès aux droits et la place des jeunes dans la société.»

- **Charlotte Desrue-Gautron**, animatrice à la Pépinière Jeunesse Saint-Nazaire :

« Ce format de convention est intéressant parce que cette première partie en table ronde permet d'avoir des apports théoriques auxquels on peut réfléchir, puis voir comment les mettre en pratique par la suite avec les ateliers, comprendre comment on peut s'en saisir sur nos propres structures avec nos jeunes. »

- **Emeline Marchesse**, coordinatrice régionale Léo Lagrange Ouest pour la Promo 16

18, le service civique et le SNU : *« Le rôle de l'éducation populaire est de donner accès à des lieux, des pratiques auxquelles on n'aurait pas forcément pensé via l'école ou en étant décrocheur. »*



Personnes présentes lors de la table ronde du 4 juin :

- Clémence Richard-Parret : cheffe de pôle régional Bretagne Pays de la Loire du Défenseur des Droits
- Lionel Larqué : docteur en physique, militant et acteur de l'éducation populaire depuis les années 1980
- Vincent Séguéla : secrétaire général de la Fédération Léo Lagrange
- Matthieu Vermeil : conseiller technique national et responsable sport-santé nationale pour l'Union nationale sportive Léo Lagrange

Contact Presse : Agence F

Camille Bami - camille.bami@agencef.com Port : 06 99 64 82 80

Les professionnel.les de l'animation : des acteurs éducatifs clés dans l'organisation d'activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous.

Dans son rapport de 2023, le défenseur des droits souligne que **71% des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle**. Au-delà de l'obstacle financier, ce sont souvent des obstacles liés à l'offre proposée et aux infrastructures existantes, aux démarches administratives d'inscription, ou encore au manque de connaissance des jeunes eux-mêmes des activités existantes ou des aides proposées.

Pour la Fédération Léo Lagrange, **les animateur.rices et professionnel.les de l'éducation populaire ont un rôle primordial à jouer** pour faciliter l'accès de tous les jeunes aux activités sportives, culturelles et de loisirs. Présents sur tout le territoire, au sein de maison de quartiers, d'accueils jeunes, de centres de loisirs, ils permettent ainsi chaque année à des milliers de jeunes d'accéder à des activités à coûts réduits, de découvrir de nouvelles activités culturelles ou sportives, de s'ouvrir au monde et aux autres ou encore de partir en vacances.

A travers cette convention professionnelle, l'objectif est donc de donner à tous les professionnel.les participant.es des savoirs, des outils concrets, et des ressources éducatives pour permettre, comme le souligne la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions, « **l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs.** »

A propos de la Fédération Léo Lagrange :



Association d'éducation populaire reconnue d'utilité publique, héritière de la philosophie optimiste de Léo Lagrange (sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des loisirs en 1936), la Fédération Léo Lagrange mobilise, depuis 1950, l'éducation non formelle (actions éducatives et de loisirs) et la formation tout au long de la vie pour contribuer à l'émancipation individuelle et collective et lutter contre les inégalités. Elle intervient aujourd'hui dans les champs de l'animation, de la petite enfance et de la formation professionnelle.

Les collectivités peuvent bénéficier de l'expertise jeunesse Léo Lagrange par la délégation à la Fédération Léo Lagrange de la mise en œuvre ou la réalisation de leur politiques jeunesse et ados dans le cadre des programmes Alphaléo (www.alphaleo.fr) et ou Hub Léo (www.hubleo.fr) ou encore par l'accompagnement de leurs services jeunesse par le biais de notre offre d'accompagnement Léo Connect (www.leoconnect.fr).

En savoir plus : www.leolagrange.org